Rapport du vérificateur des comptes de Fixme sur les années 2014,2015 pour l'assemblée générale.

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui m' a été confié lors de l'assemblée générale du 2015, j'ai procédé, sur la base des documents présentés par le trésorier, à la vérification des comptes de notre association.

La vérification couvre les années 2014 et 2015, du 1er janvier au 31 Décembre.

Le total du bilan 2015 se monte à 34'896.04 Frs. Le compte de pertes et profits présente un bénéfice de 9'461.28 Frs pour 2014 et de 15'132.36 Frs pour 2015.

Cette vérification m'amène à formuler les remarques suivantes :

1°)Le total du bilan 2015, ne reflète pas vraiment la santé financière de l'association. Notre trésorerie 2015 est de 22'866.04 Frs. Cet écart s'explique par le montant reporté des cotisations impayées de nos membres s'élèvent à 12'030.- Frs.

2°) Les cotisations impayées ou payées en retard sont un problème important, il faudra travailler dur en 2016 pour y trouver des solutions.

3°) Je recommande également de réduire le fonds de caisse, la caisse FFH et d'en virer plus fréquemment les bénéfices sur notre CCP. Il faut privilégier le remboursement des notes de frais par ce dernier.

Néanmoins, j'ai constaté que le bilan ainsi que le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués sur les pièces justificatives m'ont permis de constater que les dépenses sont toutes compatibles avec les buts de l'association.

En conséquence, je recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

Renens, le 6 février 2016

Le vérificateur des comptes
F.Benninger